



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX DÉROGATOIRES POUR LE MOIS DE MAI 2026
POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS
RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-26-166
EN DATE DU 13 MAI 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-26-224 en date du 31 mars 2026, portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE-GOURDY, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés, « L'ART ROMANTIQUE », « MATHILDE HIRON », « CORINNE ODDO VALETTE », « CECILE UNE FILLE EN AIGUILLE » de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « L'ART ROMANTIQUE » dont le siège est situé au 12 rue Berthie Albrecht à YERRES (91330), représenté par Madame Seonju REBILLARD.

Durée : du lundi 4 mai 2026 à 11h00 au lundi 11 mai 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « MATHILDE HIRON » dont le siège est situé au 13 grande Rue à BYANS-SUR-DOUBS (25230), représenté par Madame Mathilde HIRON.

Durée : du lundi 11 mai 2026 à 11h00 au lundi 18 mai 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « CORINNE ODDO VALETTE » dont le siège est situé au 32 rue de Joinville à NOGENT-SUR-MARNE (94130), représenté par Madame Corinne ODDO VALETTE.

Durée : du lundi 18 mai 2026 à 11h00 au mardi 26 mai 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇒ « CECILE UNE FILLE EN AIGUILLE » dont le siège est situé au 30 rue de Rochopt à MANDRES-LES-ROSES (94520), représenté par Madame Cécile BAPTISTA.

Durée : du mardi 26 mai 2026 à 11h00 au lundi 1^{er} juin 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 400 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la sécurité, de la
mémoire et de l'administration générale,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérécours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260513-Imc1H14196H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/05/2026
Date de Publication : 13/05/2026